Ville
de Matane

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS VM-78-6, VM-170-4 ET VM-171-1

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal de la Ville de Matane a adopté le 21 octobre 2019, les règlements suivants :

- le règlement numéro VM-78-6 modifiant le règlement concernant le Programme de revitalisation à l'égard d'un secteur industriel numéro VM-78 quant à l'ajout du paragraphe e) concernant les modalités lors de l'application du crédit de taxes dans le cadre du programme de revitalisation à l'égard d'un secteur industriel et f) identifiant lorsque le crédit de taxes ne s'applique pas à l'article 5.1 Dispositions diverses;

- le règlement numéro VM-170-4 modifiant le règlement relatif au Programme de revitalisation à l'égard du centre-ville numéro VM-170 f) identifiant lorsque le crédit de taxes ne s'applique pas à l'article 5.1 Dispositions diverses;

- le règlement numéro VM-171-1 modifiant le règlement concernant le Programme pour redynamiser et stimuler le développement d'un secteur industriel numéro VM-171 quant à l'ajout de l'article 5.1 Dispositions diverses, paragraphes a) à f) pour les modalités d'attribution du crédit de taxes.

Que ces règlements sont actuellement déposés au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 611, avenue Saint-Rédempteur où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau et qu'ils entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis sur le site Web de la Ville de Matane, soit le 30 octobre 2019.

Donné à Matane, ce trentième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf.

La greffière,
Me Marie-Claude Gagnon, oma
Avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Matane, certifie par la présente que le présent avis public concernant l'entrée en vigueur des règlements numéros VM-78-6, VM-170-4 et VM-171-1 a été affiché au babillard de l'hôtel de ville de Matane situé au 611, avenue Saint-Rédempteur et publié sur le site Web de la Ville de Matane en date du 30 octobre 2019, en conformité avec les dispositions du règlement numéro VM-303.

Donné à Matane, ce trentième jour du mois d'octobre 2019.

La greffière,
Me Marie-Claude Gagnon, oma
Avocate